



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

137^{ème} Assemblée de l'UIP

Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie)
14 – 18 octobre 2017



CL/2017/C.1
14 juin 2017

Convocation de la 201^{ème} session du Conseil directeur de l'UIP

Saint-Pétersbourg, 15 et 18 octobre 2017

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Le Conseil directeur de l'Union interparlementaire tiendra sa 201^{ème} session au Palais de Tauride (*Dumsky Hall*) à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie).

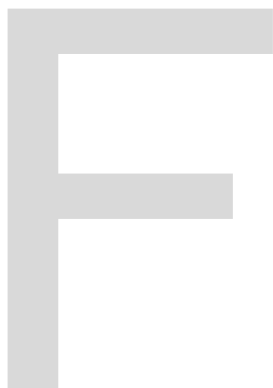
1. PARTICIPATION

Le Conseil directeur se compose de trois membres de chaque parlement représenté à l'Union interparlementaire. La représentation de chaque parlement au Conseil directeur doit être mixte. Les délégations non mixtes seront limitées à deux membres (article 1.2 du Règlement du Conseil directeur).

2. DEROULEMENT DE LA SESSION

Le Conseil directeur tiendra une première séance le dimanche 15 octobre de 9 heures à 11 heures et commencera par l'examen des points 1 à 6 et, si le temps le permet, le point 7.

A ses deuxième et troisième séances, qui se tiendront le mercredi 18 octobre de 9 h 30 à 13 heures et de 14 h 30 à 17 heures approximativement, le Conseil directeur examinera tous les autres points de l'ordre du jour.



#IPU137

3. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

L'ordre du jour provisoire de la session, établi par le Comité exécutif à sa 275^{ème} session (mars 2017), est le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Approbation du compte rendu de la 200^{ème} session du Conseil directeur

Le compte rendu de la 200^{ème} session a été affiché sur le site web de l'UIP le 19 mai 2017. Les Membres qui souhaiteraient y apporter des rectifications sont priés d'en aviser le Secrétariat de l'UIP par écrit avant l'ouverture de la 201^{ème} session.

3. Questions relatives aux Membres de l'UIP

- a) Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'UIP
Le Conseil directeur examinera la recommandation du Comité exécutif relative à toute demande d'affiliation/réaffiliation.
- b) Situation de certains Membres
- c) Statut d'observateur

4. Rapport du Président

- a) Sur ses activités depuis la 200^{ème} session du Conseil directeur
- b) Sur les activités du Comité exécutif

5. Rapport intérimaire du Secrétaire général sur les activités de l'UIP depuis la 200^{ème} session du Conseil directeur

- a) Rapport oral du Secrétaire général
- b) Rapport annuel des Membres
- c) Journée internationale de la démocratie 2017

6. Situation financière de l'UIP

7. Projet de programme et de budget pour 2018

8. Mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP pour 2017-2021

9. Coopération avec le système des Nations Unies

10. Rapports sur de récentes réunions spécialisées de l'UIP

11. Activités des organes pléniers et comités spécialisés

- a) Forum des femmes parlementaires
- b) Comité des droits de l'homme des parlementaires
- c) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient
- d) Groupe de facilitateurs concernant Chypre
- e) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire
- f) Groupe du partenariat entre hommes et femmes
- g) Forum des jeunes parlementaires de l'UIP

12. 138^{ème} Assemblée de l'UIP (Genève, 24-28 mars 2018)

13. Prochaines réunions interparlementaires

- a) Réunions statutaires
- b) Réunions spécialisées et autres événements

14. Nomination de deux vérificateurs internes des comptes pour l'exercice 2018 (cf. article 41 du Règlement du Conseil directeur)

15. Election de la Présidente/du Président de l'Union interparlementaire
(Article 19 des Statuts et articles 6, 7 et 8 du règlement du Conseil directeur)

Le Conseil directeur sera appelé à élire une nouvelle Présidente / un nouveau Président pour remplacer M. Saber Chowdhury (Bangladesh), dont le mandat viendra à expiration à la fin de la 201^{ème} session.

16. Elections au Comité exécutif
(cf. Article 21 k) des Statuts et articles 37, 38 et 39 du Règlement du Conseil directeur)

Le Conseil directeur sera appelé à élire deux membres pour remplacer M. I. Liddell-Grainger (Royaume-Uni) et M. N. Schrijver (Pays-Bas) dont le mandat viendra à expiration à la fin de la 201^{ème} session.

17. Divers

4. POINTS SUPPLEMENTAIRES

Conformément à l'article 13 du Règlement du Conseil directeur, tout membre du Conseil peut demander l'inscription de points supplémentaires à son ordre du jour. Il est rappelé que, aux termes de l'Article 20 des Statuts, le mandat du Conseil directeur se limite à la détermination et à l'orientation des activités de l'UIP et au contrôle de leur accomplissement.

Toute demande d'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour est immédiatement transmise par le Secrétariat à tous les membres du Conseil directeur. Après avoir entendu l'avis du Comité exécutif, le Conseil directeur se prononce sur une telle requête à la majorité des suffrages exprimés si la demande a été reçue par le Secrétariat de l'UIP au plus tard 15 jours avant l'ouverture de la session, sinon à la majorité des deux tiers.

5. DOCUMENTS

Dans la mesure du possible, les documents de travail relatifs à divers points de l'ordre du jour provisoire seront adressés aux Membres à l'avance et affichés sur le site web de l'UIP.

Nous nous réjouissons à la perspective de débats fructueux au Conseil directeur en octobre prochain et vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.



Martin CHUNGONG
Secrétaire général
de l'Union interparlementaire



Saber CHOWDHURY
Président
de l'Union interparlementaire